EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française
Liberté – Égalité – Fraternité
Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

DÉCISION DE LA MAIRE

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

N° 2026 /349

CONVENTION AVEC MAHEL MAGICIEN POUR UNE REPRESENTATION DE SPECTACLE DANS L'ACCUEIL DE LOISIRS VAL JOLI

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

VU l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/022 du 28 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT que la société « Mahel Magicien » a été retenue pour présenter un spectacle au sein de l'Accueil de Loisirs Val Joli ;

CONSIDERANT que la valeur estimée est inférieure à 60 000 € HT ;

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : DE SIGNER**, une convention avec l'EURL « MAHEL MAGICIEN », située au pour la représentation du spectacle :

  - « Malou et La Choco Party » pour le 21 octobre 2026

  à destination des enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Val Joli ;

- **ARTICLE 2 : DE PRECISER**, que la prestation aura lieu dans l'établissement ;

- **ARTICLE 3 : DE PRECISER**, que le montant total de la représentation s'élève à huit cent cinquante euros TTC (850 euros TTC) et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la Ville.

Eaubonne, le 02 OCT. 2026

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 02/10/2026
Publiée le : 02/10/2026
Exécutoire le : 02/10/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian Sénéchal
DGA Ressources	Directeur général des services

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération Val Parisis,

MAIRIE D'EAUBONNE 16 16 (VAL D'OISE)

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20261002-DEC2026-349-AU
Date de réception préfecture : 02/10/2026